

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTE :
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°1/2019**

Date de la convocation du Comité syndical : vingt six février deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : cinq mars deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 17 décembre 2018

Le Président Jacques BLANC s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2018.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018, le Président Jacques BLANC invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 17 décembre 2018

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
48300 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Paraphe :

70

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

48300 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr
page n° 1 -